L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 5 DECEMBRE, 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 5 DECEMBRE.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Nous donnons ci dessous le message du Président qui nous a été transmis hier matin et que nous n'avons pas hésité à traduire en entier malgré son étendue. Ce manifeste est écrit avec vigueur et concision; s'il paraît long c'est que M. Fillmore a dû aborder toutes les questions qui se rattachent à l'administration de notre immense pays.

L'analyse que nous avons donnée hier du message, d'après la dépêche du télégraphe, indiquait d'une manière fort nette les principaux points de ce document. Il ne nous reste plus qu'à en recommander la lecture à tous ceux qui prennent intérêt à la politique de l'Union.

Le temps et l'espace nous manquant pour faire ressortir la sagesse des recommandations que renferme le message. Les commentaires seraient d'ailleurs inutiles; chacun sera frappé de la fermeté du Président, de la hauteur de ses vues et de la modération de son langage.

MESSAGE DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentans

Je vous félicite, ainsi que nos commettans, des auspices favorables sous lesquels s'ouvre votre première session. Notre pays est en paix avec le monde entier. L'agitation qui menaçait de jeter parmi nous la désunion disparaît graduellement, et l'année qui s'est écoulée a comblé la nation d'une prospérité sans exemple. Un regard sur les dangers qui sont passés, sur le brillant avenir qui nous attend, doit nous causer à la fois une vive satisfaction et un sentiment profond de gratitude pour la Providence dont le bonheur de ce pays est largement l'œuvre, est l'œuvre évidente.

Depuis la fermeture du dernier Congrès, certains habitants de l'île de Cube et autres étrangers résidant aux Etats-Unis, qui avaient été plus ou moins actifs dans la première invasion de l'île, au lieu de se laisser décourager par leur insuccès ont encore une fois abusé de l'hospitalité de notre pays, en y levant une autre expédition militaire pour envahir cette possession de Sa Majesté Catholique; aidés dans cette nouvelle entreprise, par des citoyens des Etats Unis. Lorsque je fus informé de leurs desseins, je ne perdis pas de temps pour donner aux fonctionnaires du Gouvernement Fédéral les instructions que réclamait l'occasion. Une proclamation dont copie est annexée à ce message, avertissait ceux qui pourraient se laisser entraîner de l'illégalité de cette entreprise, et des pénalités auxquelles ils allaient s'exposer. Pendant quelque temps, on a pu croire que ces mesures suffiraient à réprimer cette tentative. Cependant cet espoir a été déçu. Dans la matinée du 3 août, un navire à vapeur, le Pampéro, réussit à quitter la Nouvelle-Orléans pour l'île de Cube, ayant à bord plus de 400 hommes armés, avec l'intention évidente d'une levée de guerre aux autorités de l'île. Cette expédition était une violation flagrante des lois des Etats-Unis. Elle avait pour chef un Espagnol, poursuivi des poursuites, des officiers et quelques autres de ceux qui en faisaient partie, étaient des étrangers.

Avant que l'expédition partît, et sans doute avant qu'elle fût organisée, un mouvement insurrectionnel sans importance et qui paraît avoir été promptement réprimé, avait éclaté dans la partie orientale de Cube. Ce fut là malheureusement rapporté avec tant d'exagération dans ce pays, que ces aventuriers ont été induits à croire que la population créole de l'île, non seulement avait le désir de secouer le joug de la mère patrie, mais que résolue à cette fin, elle avait déjà commencé un effort sérieux pour l'accomplir. Les hommes engagés dans cette entreprise étaient pour la plupart jeunes et mal conseillés. Le Pampéro quitta la Nouvelle-Orléans [illegible] papiers de la Douane. Après avoir touché à Key-West, il alla reconnaître la côte de Cube, et, dans la nuit du 11 au 12 août, débarqua ses passagers à Playitas, à environ vingt lieues de la Havane.

Le corps principal de l'expédition marcha sur un village de l'intérieur, [illegible] en prit possession, laissant le reste des forces à la garde des bagages [illegible]. Le 13 [illegible] ils furent attaqués par un corps de troupes espagnoles [illegible] ils furent [illegible] prisonniers; [illegible] menés à la Havane, où, après avoir été interrogés par un conseil de guerre, ils furent condamnés à être exécutés en public. Cette sentence reçut son exécution le 16 août.

[illegible]

Telle est la triste fin de cette expédition illégale. [illegible]

Quoique ces malheureux, en violant les lois, aient perdu tout droit à la protection de leur pays, cependant le Gouvernement [illegible]

Mais ce qui donne un caractère particulier de criminalité à cette invasion de l'île de Cube, c'est que sous la conduite de sujets espagnols et avec l'aide de citoyens des Etats-Unis, elle [illegible] la cupidité. [illegible]

Vous aurez à considérer si notre législation actuelle est suffisante pour empêcher de pareilles infractions à l'avenir.

Aucun individu n'a le droit de hasarder la paix du pays, ou de violer ses lois, sous une idée vague de changer ou réformer le gouvernement d'autres Etats. Ce principe est non seulement raisonnable en soi, mais d'accord avec la loi publique; il est gravé dans le code des autres nations comme dans le nôtre. Mais si ces sentimens sont ceux du gouvernement de l'Union, il faut ajouter que toute nation indépendante est censée pouvoir défendre ses possessions contre des individus sans aveu qui se liguent pour les attaquer. Depuis qu'il est établi, le gouvernement des Etats-Unis, en s'abstenant lui-même, a cherché à empêcher les citoyens Américains d'entrer en collision avec aucune autre puissance et à les maintenir dans l'observance des devoirs de la neutralité. Dès l'origine de la Confédération, sous l'administration de Washington, des lois ont été passées dans ce but. Les clauses principales de ces lois ont été remises en vigueur par l'acte d'avril 1818, où, entre autres choses, il est déclaré que, dans le cas où quelque individu, sur le territoire et dans la juridiction des Etats-Unis, lèverait une expédition militaire, ou en fournirait les moyens et préparatifs, contre le territoire ou le domaine d'un prince ou Etat étranger, ou contre toute colonie, district, ou peuple avec lequel les Etats-Unis sont en paix, il sera trouvé coupable d'un délit de haute justice et puni d'une amende qui n'excédera pas trois mille dollars et d'emprisonnement, au maximum de trois années. Cette loi a été exécutée et maintenue en vigueur, dans toute l'étendue des pouvoirs du gouvernement, jusqu'à ce jour.

En proclamant et maintenant la doctrine de la neutralité et de non-intervention, les Etats-Unis n'ont pas suivi l'initiative des autres nations civilisées; ils l'ont prise et se sont vu imiter par d'autres. Ce fait a été reconnu par un des hommes d'état les plus éminents de la Grande Bretagne, qui, du banc des ministres où il siégeait, a dit en plein parlement: "que, s'il voulait prendre un guide dans le système de neutralité, ce serait en Amérique, dans les jours de Washington et de Jefferson." Aussi, voyons-nous de fait, que l'acte du Congrès de 1818 a été suivi, une année plus tard, par un acte du parlement anglais, dont la substance et les principes sont les mêmes. Jusqu'à ce moment, le code anglais n'avait contenu aucune loi de ce genre, à l'exception de quelques clauses pénales du règne de George II, défendant aux sujets anglais de prendre du service à l'étranger, et dont l'objet était d'empêcher que les armées étrangères levées pour rendre le trône à la maison des Stuarts, ne trouvassent des soldats au sein même de l'Angleterre.

Il est facile d'apercevoir qu'il peut s'élever des difficultés à l'exécution des lois dans un pays qui compte aujourd'hui trois ou quatre mille milles de côtes, un nombre infini de ports, baies et anses, dont une expédition peut s'élancer à l'improviste, sans que le gouvernement en ait eu connaissance, contre les possessions de quelque Etat étranger.

Relations amicales, avec tous les pays, point d'alliance embarrassante avec aucun d'eux, telle a été notre maxime de tout temps. Notre mission véritable n'est pas de propager nos opinions, ni d'imposer par force ou par ruse notre forme de gouvernement, mais bien d'enseigner par notre exemple, par notre succès, par la modération et la justice, quels sont les bienfaits et les avantages d'institutions libres. Que chaque peuple fasse son propre choix; qu'il se donne à lui-même des institutions politiques qui conviennent à ses mœurs et à ses idées, et les change à sa convenance, mais, tout en maintenant cette neutralité, nous éprouvons le désir de voir les autres nations, dont le gouvernement dépend du nôtre, ne pas s'écarter de la même ligne. Le profond intérêt que nous inspirent le développement des principes libéraux et l'établissement de gouvernements libres, la sympathie que nous fait éprouver toute lutte contre l'oppression ne peuvent nous laisser indifférens lorsque nous voyons, en quelque pays que ce soit, une puissance étrangère employer la force pour étouffer l'opinion publique et réprimer les aspirations à la liberté.

Les gouvernemens de la Grande Bretagne et de la France ont donné ordre aux commandans de leurs forces navales, dans les Antilles, d'empêcher par la force, s'il est nécessaire, le débarquement d'aventuriers quelque soit leur nation, sur le territoire de Cube. Vous trouverez ci-jointes la copie d'un mémorandum d'une conversation sur ce sujet entre le chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique et le secrétaire d'Etat; et les copies d'une note du secrétaire du ministre de la République Française et de la réponse de ce dernier. Ces documents vous feront connaître les bases de cette intervention des deux premières nations commerciales de l'Europe, ainsi que les craintes que le gouvernement de l'Union ne peut s'empêcher d'éprouver que cette intervention, si elle est mise à effet, ne conduise à des abus dérogatoires aux droits maritimes des Etats-Unis. Ces droits sont fondés sur une base solide, bien assise et définie; cette base est l'indépendance nationale, reposant sur la loi publique, elle sera maintenue dans toute son étendue.

Le gouvernement de l'Union saura soutenir à tout hasard et en toutes circonstances, le principe qu'il a proclamé. Ce principe est que, pour tout bâtiment marchand pourvu de papiers réguliers, l'équipage qui le manœuvre et ceux qui sont à bord trouveront leur protection dans le pavillon qui les couvre. Aucun bâtiment américain ne doit ni ne peut être visité dans le but de s'assurer du caractère des individus qui sont à bord, et il ne sera souffert aucune surveillance de la part de bâtimens d'aucune nation étrangère sur les bâtimens américains, le long des côtes des Etats-Unis ou dans les passes adjacentes. Vous remarquerez que dans la dernière communication du chargé d'affaires de l'Angleterre, il annonce qu'il est autorisé à déclarer que, dans l'exécution de mesures préventives contre ces expéditions, que le gouvernement de l'Union dénonce lui-même comme n'ayant aucun droit à la protection d'aucun gouvernement, les soins les plus rigoureux seront apportés à ce que le commerce légal d'aucune nation n'ait à souffrir d'aucune intervention.

Comme addition à la correspondance qui vous est soumise, le Secrétaire d'Etat a reçu information officielle que le gouvernement français, dans les instructions transmises aux forces navales françaises, a donné l'ordre exprès que dans toute opération autorisée par ces instructions même, le pavillon des Etats-Unis fût respecté partout où il paraîtrait, et qu'aucun acte d'hostilité ne fût commis contre tout bâtiment ou armement placé sous sa protection.

Les ministres et les consuls des nations étrangères sont les moyens et agents de communication entre nous et ces nations, il est donc de la plus grande importance que, pendant leur résidence dans notre pays, ils puissent, s'ils se sentent parfaitement tant qu'ils remplissent fidèlement leurs devoirs et qu'ils ne violent pas nos lois. Telle est la loi des nations, et aucun pays n'est plus intéressé que les Etats-Unis à la maintenir. Notre commerce visite toutes les terres, nos ministres et nos consuls sont nommés pour protéger ce commerce, ses et soit la paix du pays et maintenir l'honneur de son pavillon. Comment s'acquitteront-ils de ces devoirs s'ils ne sont pas protégés? [illegible]

[illegible]

Les réclamations des citoyens des Etats-Unis contre le gouvernement Portugais [illegible] le 30 septembre dernier. Le Président de la République française a été choisi pour arbitre [illegible]

Le gouvernement Turc nous a témoigné ses remerciements pour l'accueil [illegible] Le 3 mars dernier les deux Chambres du Congrès ont voté une résolution autorisant le Président à faire transporter aux Etats-Unis Kossuth et ses compagnons d'exil sur un navire national.

Le gouvernement Turc donna Kossuth et ses compagnons de captivité [illegible] en septembre dernier [illegible] à bord de la frégate à vapeur *Mississippi*. Kossuth quitta le bâtiment à Gibraltar pour se rendre en Angleterre, et la frégate est arrivée à New-York. [illegible] Les Etats-Unis ont toujours été considérés comme un asile ouvert aux réfugiés politiques. C'est au Congrès à décider comment Kossuth et ses compagnons seront reçus parmi nous.

On doit espérer que le différend survenu entre la France et les îles Sandwich sera réglé à l'amiable et que l'indépendance de l'Archipel sera sauvegardée. Long-temps avant les événements qui ont accru l'importance des possessions américaines sur l'Océan Pacifique, nous avons reconnu l'indépendance du gouvernement Hawaien. Les principales puissances européennes n'ont pas tardé à suivre notre exemple. Nous nous sommes empressés de reconnaître l'indépendance des îles Sandwich à cause de leur importance pour nos navires baleiniers qui peuvent s'y arrêter en tout temps et refaire leurs vivres. Nous ne voulons pas non plus que ces îles fussent soumises à la domination de quelque grande puissance maritime, nous désirons qu'elles restassent indépendantes afin d'être utiles au commerce de toutes les nations. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces considérations sont devenues plus puissantes depuis l'immense développement qu'ont acquis nos intérêts dans l'Oregon et dans la Californie. C'est d'ailleurs un sujet de félicitation non seulement pour le commerce, mais pour tous ceux qui prennent intérêt à la diffusion des lumières et à la propagation des idées religieuses, de voir les îles Sandwich, situées dans les mers lointaines, sortir de l'état de barbarie pour atteindre à un degré avancé de civilisation.

Il est regrettable que la tranquillité intérieure du Mexique ait de nouveau été troublée et d'une manière grave. Cette République, depuis le rétablissement de la paix, avait joui d'un calme que rien ne présageait devoir être troublé. Ces espérances ont été déçues, une rébellion a éclaté dernièrement dans l'Etat de Tamaulipas, sur la rive droite du Rio Bravo. Ayant été informé que des citoyens américains avaient pris part à cette insurrection, et craignant que leur exemple ne fût suivi par d'autres, je donnai des ordres pour empêcher l'organisation, sur le territoire des Etats-Unis, de toute espèce d'expédition destinée à envahir le Mexique. Je publiai en même temps une proclamation dont vous trouverez ci-joint une copie. Les traités et mes devoirs officiels m'ont forcé de suivre cette ligne de conduite.

J'ai annoncé au Congrès, dans mon dernier Message annuel, que des citoyens américains se proposaient de relier les deux Océans au moyen d'un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec, en vertu d'une concession faite par le gouvernement Mexicain à un de ses nationaux. J'annonçais aussi que l'entreprise serait poussée vigoureusement dès que le Mexique consentirait à donner au gouvernement Américain les garanties désirables. Une convention a été conclue dans ce but entre les deux pays et ratifiée par les Etats Unis. Nous en attendons maintenant la ratification par le gouvernement Mexicain. Des difficultés imprévues se sont élevées, mais il faut espérer que le Mexique obéira en ceci à des vues sages et éclairées. Notre Gouvernement, en ouvrant les négociations, n'avait qu'une chose en vue: c'était d'établir entre les deux Océans une grande voie de communication destinée aux voyageurs et au commerce de toutes les nations. Nous ne nous sommes pas préoccupés de nouvelles adjonctions territoriales ni d'aucun avantage exclusif. Ce serait avec regret que nous verrions le Mexique susciter des obstacles à l'accomplissement d'une entreprise qui promet de si grands avantages au commerce du monde entier et principalement au Mexique lui même. Le gouvernement Américain continuera à faire tous ses efforts pour arriver au résultat désiré.

La République de Nicaragua est depuis quelques mois le théâtre de ces commotions civiles qui nuisent toujours à la cause des institutions républicaines et à la prospérité des Etats. Les questions pendantes entre ce gouvernement et le nôtre ne seront traitées et discutées qu'au rétablissement de l'ordre.

Je suis heureux de vous annoncer qu'une communication interocéanique a été établie entre l'embouchure du San Juan et l'Océan Pacifique. Les voyageurs et le commerce prennent déjà cette voie.

Une partie considérable du chemin de fer de l'Isthme de Panama est terminée; les malles et les passagers seront désormais transportés sur cette voie.

Quelle que soit la voie de communication entre les Etats situés sur l'Atlantique et le golfe du Mexique, et nos possessions du Pacifique, qui obtiendront plus tard la préférence, elles seront toutes utiles.

La paix a été conclue entre les deux populations qui habitent l'île d'Haïti. Nos relations commerciales avec ce pays sont si importantes, que nous avons intérêt au maintien de la tranquillité.

Nous n'avons pas encore de commissaire en Chine. Les personnes nommées à ce poste et celles à qui il a été offert ont refusé de l'accepter en alléguant l'insuffisance du traitement qui n'est que de $6,000. J'appelle l'attention du Congrès sur ce point. Notre commerce avec la Chine s'accroît chaque jour par suite des relations nouvelles établies entre nos ports du Pacifique et les côtes de l'Asie Orientale. La vie est très chère en Chine, et je ne vois pas pourquoi nos commissaires dans ce pays n'auraient pas un traitement égal à celui de nos ministres près des gouvernements européens.

En vous référant au rapport du Secrétaire du Trésor, vous verrez que les recettes de la dernière année fiscale se sont élevées à $52,312,979 87. En y ajoutant la balance restée au Trésor le 1er juillet 1850, nos ressources actives pendant l'année ont été de $58,917,524 36.

Les dépenses pour la même période ont été de $48,005,878 68.

Les importations de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1851, représente une valeur de $215,725,995

Dont en espèces $4,967,901

Les exportations pendant la même période se sont élevées au chiffre de $217,517,130, dont $178,546,555 de produits indigènes,

9,738,695 de produits étrangers re-exportés,

et 29,231,880 en espèces

$217,517,130

Depuis le 1er décembre dernier, il a été payé au comptant, non compris les intérêts $7,501,456 56 de la dette publique. Ce montant comprend une somme de $3,242,400 payée en vertu de l'article 12 du traité de Guadalupe et une autre somme de $3,291,21 45, due à des citoyens américains en vertu de notre traité avec le Mexique.

Le 20 novembre dernier la dette publique, non compris les bons émis en faveur du Texas, se montait à la date du 9 septembre 1850 était de $62,560,395 26.

Les recettes pour la prochaine année fiscale sont estimées à $51,800,000. En y ajoutant la balance qui restera probablement au Trésor le 30 juin prochain, le gouvernement aura en ressources actives pendant l'année la somme de $63,258,743 09.

Eu égard à la dette considérable résultant de l'acquisition de nouveaux territoires, le Secrétaire du Trésor a jugé convenable de distinguer dans le budget soumis au Congrès les dépenses courantes du gouvernement et les dépenses extraordinaires.

[illegible]

Il a été pris des mesures pour commencer le relevé des terres publiques de la Californie et de l'Orégon. Des ingénieurs y ont été envoyés et une partie des reconnaissances opérées; mais une nouvelle loi et une allocation additionnelle sont nécessaires avant de poursuivre les travaux.

Le 3 mars dernier il a été voté une loi nommant trois commissaires pour régler les réclamations de terres en Californie. Les commissaires désignés n'ont pas voulu se charger de ces fonctions à cause de l'insuffisance de la rétribution. Ce n'est que tout récemment que le gouvernement a pu organiser la commission. Les membres qui la composent se sont réunis à Washington le 10 décembre dernier, et ont reçu leurs instructions. C'est le 8 du présent mois qu'ils doivent se trouver ensemble à San Francisco pour s'entendre sur un mode de conduite.

La vente des terrains aurifères de la Californie donne lieu à de grandes difficultés. Je vous ai recommandé dans mon dernier Message, de les faire arpenter et vendre par petites portions afin d'empêcher le monopole. Mais éclairé par des juges compétents, j'ai cru devoir modifier mon opinion, et je vous engage maintenant à laisser le champ ouvert à l'esprit d'entreprise jusqu'à ce que l'expérience nous indique le meilleur moyen de disposer des terres de la Californie.

Quant aux terres propres uniquement à la culture, il convient d'en disposer immédiatement afin d'encourager les améliorations utiles. Il vous appartient par conséquent d'établir des bureaux de terres en Californie et dans l'Orégon.

L'organisation du gouvernement territorial du Nouveau Mexique et d'Utah a donné lieu à quelques difficultés dont je vous ferai part dès que j'aurai reçu des renseignements positifs.

Je renouvelle la recommandation que je vous ai faite l'année dernière d'établir un bureau d'agriculture. Les quatre cinquièmes de notre population sont employés à la culture des terres, et de nouveaux établissements agricoles sont chaque jour fondés dans nos territoires. Il est donc à la fois juste et sage d'appliquer tous nos moyens à la prospérité de l'agriculture. Les intérêts manufacturiers et commerciaux semblent seuls jusqu'ici avoir occupé l'attention et la sollicitude du Congrès. Il est temps que l'on s'occupe des intérêts agricoles et j'espère que le Congrès s'ajournera pas avant d'avoir voté une loi pour les protéger.

Un bureau d'Agriculture, chargé du soin de recueillir et de répandre tout ce qui a trait à la culture, au moyen le plus efficace de rendre au sol sa fertilité, etc, ne peut manquer d'être, comme le dit Washington, d'une immense utilité nationale.

La loi du 28 septembre 1850 qui accorde des gratifications en terres à tous ceux qui ont rendu au pays des services militaires, est une loi de justice dont il convient de faciliter l'exécution. Je suis heureux de vous annoncer qu'environ soixante-dix mille mandats de terres ont été livrés dans le court espace de neuf mois. Si vous acquiescez aux propositions qui vous seront adressées, il est à espérer qu'avant la fin de la prochaine année fiscale tous ceux qui ont droit à une gratification en terres auront reçu leurs mandats.

Le Secrétaire de l'Intérieur vous propose dans son rapport de reviser les lois relatives aux pensions et aux gratifications afin d'empêcher la fraude.

Le grand nombre d'Indiens qui habitent le Nouveau Mexique et la Californie, ainsi que le cercle de nos nouveaux établissements dans les territoires d'Utah et d'Orégon, [illegible]

[illegible]

Il y a eu sur la frontière mexicaine, dans l'Orégon et en Californie des commencements d'hostilités, mais elles ont toujours été promptement réprimées. [illegible]

[illegible]

Le traité de Guadalupe Hidalgo nous fait un devoir de protéger le territoire du Mexique contre l'invasion des sauvages, avec autant de soin et d'énergie que s'il s'agissait de notre propre territoire. J'ai tâché de me conformer aussi strictement que possible à cette clause du traité. Les officiers qui commandent nos forces ont reçu l'ordre de ne faire aucune différence entre le territoire mexicain et le territoire américain. Nos agents près des tribus indiennes ont reçu des instructions semblables. J'ai tout lieu de croire qu'ils s'y sont conformés. Il est probable cependant que malgré tous nos efforts quelques Etats mexicains ont souffert comme notre propre territoire des incursions des indiens.

La difficulté de défendre notre propre territoire s'accroît, pour ce qui est de la défense du Mexique, des obstacles résultant de l'éloignement et de l'impossibilité où nous sommes d'établir des postes militaires dans l'intérieur des Etats mexicains qui sont eux-mêmes dégarnis de troupes. Tant que durera cet état de choses, le nombre et le zèle de nos troupes ne feront qu'augmenter le mal au lieu de le diminuer, parce que les Indiens se porteront naturellement sur le territoire où ils trouveront le moins de résistance.

Les indiens de la Californie qui paraissaient d'abord disposés à entretenir avec nous des relations amicales, ont commis dernièrement diverses actes d'hostilité, et nos forces militaires sont malheureusement insuffisantes pour protéger les établissements américains. L'augmentation de l'Armée est donc indispensable et je vous recommande de nouveau cette mesure. J'appelle à ce sujet votre attention sur le Rapport du Secrétaire de la guerre.

L'allocation pour l'entretien de l'Armée pendant l'année fiscale qui doit expirer le 30 juin prochain, a été réduite à un chiffre de beaucoup inférieur à celui qu'avait proposé le Département de la Guerre. Il en résulte un déficit considérable auquel vous aurez à pourvoir.

Les dépenses du Département de la Guerre pour l'année qui s'est terminée le 30 juin dernier, se sont élevées à $9,060,268 58. Les dépenses pour l'année qui commencera le 1er juillet prochain et expirera le 30 juin 1853, sont estimées à $7,898,775 83. La diminution est par conséquent de $1,161,493 75.

La commission à laquelle a été confiée la gestion des affaires de l'Asile militaire créé par la loi du 3 mars, a choisi, dans le voisinage de Washington, un site pour l'établissement du dit asile.

Le rapport du Secrétaire de la marine vous éclairera sur la condition de cette branche du service public. Nos bâtiments ont été utilement employés pendant la présente année à protéger sur toutes les mers, notre commerce qui prend chaque jour de nouveaux développements; notre pavillon a partout protégé nos intérêts et a commandé le respect dû à une grande nation.

L'expédition commandée par le lieutenant De Haven et envoyée à la recherche de Sir John Franklin, est arrivée à New-York au mois d'octobre, de retour des mers arctiques, sans avoir malheureusement atteint le but désiré, mais avec de précieuses observations qui enrichiront la science. Les officiers et les hommes d'équipage s'étant offerts volontairement pour ce rude service, je vous recommande d'user à leur égard de générosité et de leur accorder une rétribution extraordinaire.

J'appelle spécialement votre attention sur la nécessité de réorganiser le personnel de la marine, de fixer le chiffre des officiers de tous grades et l'ordre d'avancement d'après le mérite et le talent et non d'après l'âge et l'ancienneté.

Vous aurez aussi à vous occuper de la relation des grades entre les officiers des forces de terre et ceux des forces de mer. Le châtiment corporel a été aboli dans la marine, mais comme on n'a rien substitué à cette peine, il faut au retour des bâtiments convoquer des cours martiales, et on résume la discipline en souffre. La diminution graduelle des châtiments est dans l'esprit du siècle, mais il ne convient pas d'abolir une peine sévère et de n'y mettre rien à la place. Il faut que le Congrès avise au moyen de remédier à cette omission et établisse une échelle de châtiments graduée selon les délits et conforme aux prescriptions de l'humanité.

Le dock en pierres de l'arsenal maritime de New York, commencé il y a dix ans, a pu être livré au commandant de l'arsenal.

Les bassins de Philadelphie sont achevés et seront bientôt livrés aux agents du gouvernement. Celui de Portsmouth, dans le New Hampshire, est presque terminé et le Congrès, pendant sa dernière session, ayant autorisé l'établissement d'un dock flottant à San Francisco ce travail a été adjugé.

L'Académie Navale d'Annapolis, sagement réglementée, est devenue une excellente école. Un grand nombre de midshipmen y ont été admis au commencement du dernier terme, et un navire école a été joint à l'institution pour donner aux élèves la faculté de s'initier aux manœuvres et de croiser en mer pendant les vacances.

Les avantages de la science dans la marine sont mis en relief d'une manière frappante par un fait que signale le rapport du Secrétaire de la guerre. Grâce à la carte sur laquelle le lieutenant Maury, surintendant de l'Observatoire National, indique la direction des vents et des courants, la traversée d'un port de l'Atlantique à un port du Pacifique est diminuée d'environ quarante jours.

La dépense pour l'entretien de la marine pendant la prochaine année fiscale est estimée à $5,856,472 19, la dépense pour la présente année est fixée à $5,900,621.

Les dépenses accessoires du département de la marine sont estimées à $2,684,220 89 [illegible]

[illegible]

Je recommanderai à votre attention les intérêts du district de Colombie. Je crois qu'il est seulement nécessaire de vous rappeler que quoique ses habitants n'aient aucune voix dans le choix des représentans au Congrès, ils n'en ont pas moins de droits à toute votre considération dans vos travaux législatifs. Je vous référerai à mon dernier message annuel pour l'expression plus complète de mes opinions sur ce sujet.

Dans ce dernier message auquel se trouvent encore d'autres sujets sur lesquels l'attention du Congrès était appelée et auxquels je vous demanderai la permission de vous référer. L'un d'eux mérite une mention toute spéciale; je veux parler de la nomination d'une commission pour régler et liquider les réclamations des particuliers contre les Etats-Unis. La justice due aux individus aussi bien qu'au gouvernement réclame impérieusement l'adoption de quelque mode plus convenable et plus expéditif qu'un appel au Congrès.

Il est très à regretter qu'en plusieurs occasions les agents du gouvernement aient éprouvé une résistance ouverte, en cherchant à faire exécuter les lois relatives aux esclaves fugitifs, et que leurs efforts aient été neutralisés et rendus impuissants par des émeutes. On a même eu à déplorer la mort d'un estimable citoyen et le mauvais traitement fait à quelques autres pendant qu'ils cherchaient à maintenir l'autorité des lois. Des poursuites dirigées contre les auteurs présumés de ces crimes sont encore pendantes. J'ai considéré comme étant de mon devoir dans ces circonstances, de tenir la main, dans la limite de mes attributions, à l'exécution des lois, je continuerai à le faire lorsque les circonstances l'exigeront.

L'acte du Congrès relatif aux esclaves fugitifs est exigé par les termes mêmes de la Constitution—laquelle déclare "que nulle personne assujettie à un service ou travail dans un Etat, en vertu de ses lois, et qui s'échappera dans un autre Etat, ne sera, par suite d'aucune loi ou règlement de ce dernier, affranchi de ce service ou de ce travail; mais sera délivrée sur la réclamation de la partie ayant droit à ce service ou à ce travail." Cette disposition constitutionnelle est également obligatoire pour le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire du gouvernement, et pour tout citoyen des Etats Unis.

Cependant, le Congrès doit prendre l'initiative sur ce sujet, et prescrire les formalités nécessaires pour s'assurer de l'identité de la personne et des droits qu'on a sur elle, et pour déterminer les moyens à employer pour la rendre à celui qui la réclame. Cela a été fait par une loi passée pendant le premier terme du Président Washington, loi amendée par le dernier Congrès. Maintenant il appartient au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire de veiller à ce que ces lois soient fidèlement exécutées. Cette prescription de la Constitution est aussi péremptoirement obligatoire qu'aucune autre, elle met le maintien de respect que celle relative aux criminels fugitifs, ou celle qui prohibe la [illegible] [illegible] des charges, ou celle garantissant aux [illegible] un jugement par jury. Toutes ces clauses de la Constitution, dérivant de la même autorité, doivent être maintenues ensemble ou tomber ensemble. On a présenté des objections contre certaines dispositions ou détail de cette loi relative aux travailleurs fugitifs, mais il faut remarquer que [illegible]

[illegible]

Dans mon dernier Message annuel, j'ai déclaré que je considérais la série de mesures adoptées pendant la session précédente, relativement aux questions touchant à l'esclavage, comme une transaction finale destinée à mettre un terme à de dangereuses disputes [illegible]

[illegible]

MILLARD FILLMORE.

Washington, 2 décembre 1851.

Nicaragua.—Le capitaine J. Sw[illegible] [illegible]

[illegible]

CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Général s'est réuni hier soir en séance sous la présidence de M. Waterman. [illegible] membres étaient présents. Le secrétaire a donné lecture d'un message du maire [illegible] magistrat invite le Conseil Général à adresser un mémoire à la Législature pour demander l'établissement d'un hospice des aliénés à la Nouvelle-Orléans, l'hospice de Jackson ne pouvant plus contenir de nouveaux pensionnaires. Le maire invite aussi le Conseil à demander en même temps la création d'un hospice pour les aveugles. Dans le même message M. Crossman transmet diverses pétitions des propriétaires de cafés dans les trois municipalités, demandant la réduction de la taxe qui frappe leurs établissemens.

Le Conseil s'est ensuite constitué en comité général pour reviser l'ordonnance des taxes. Cette ordonnance figurera dans le compte-rendu officiel de la séance.

Accident.—Quatre marins de l'équipage du steamer Anglo Saxon se sont noyés dans la baie de Boston le 25 du mois dernier. Ils s'efforçaient de regagner le vapeur sur une petite embarcation qui a chaviré.

Départ.—Le *Cambria* est parti de Boston le 26 du mois dernier pour Liverpool avec un grand nombre de passagers et plus de $900,000 en espèces.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.
Arrivée du PHILADELPHIA

Le steamship *Philadelphia* est arrivé hier, à 11 heures du soir, de Chagres par la voie de la Havane. Les nouvelles qu'il apporte de San Francisco vont jusqu'au 1er novembre. Il avait à bord 135 passagers chargés d'un montant assez considérable de poudre d'or et $30,000 comme fret. Le *Philadelphia* a quitté la Havane le 1er décembre.

CHAGRES.

Les troubles se sont apaisés; au départ du *Philadelphia*, le 25 novembre, l'Isthme était tranquille. Cependant cette tranquillité ne résistera pas à une nouvelle collision contre les étrangers et la population noire. Il est toutefois juste de dire que les rapports des derniers troubles ont été très exagérés.

SAN FRANCISCO.

Nous voyons dans l'*Alta California* du 1er novembre qu'à l'arrivée du navire *Challenge* de New-York, le bruit s'était répandu dans la ville que l'équipage avait eu à souffrir toutes sortes de mauvais traitemens de la cruauté du capitaine Waterman et de son second. Des groupes s'étaient déjà formés avant que le bâtiment n'arrivât au wharf; le second soupçonnant les intentions hostiles de la foule se jeta dans un bateau et parvint à s'échapper quoique poursuivi très chaudement. Plusieurs personnes montèrent à bord du navire et rapportèrent que la plupart des matelots étaient fort malades par suite des châtimens qui leur avaient été infligés. Il est probable qu'une investigation sévère fera ressortir la vérité des faits. Le capitaine Waterman n'a pas été inquiété.

Or.—Il paraît d'après un tableau de l'exportation de l'or de Californie que l'on évalue à environ $13,500,000 la quantité de poudre d'or exportée pendant les mois de Juillet au 30 septembre.

Par steamer	Juillet	3,471,215
" "	Août	3,311,100
" "	Sept	3,498,171
Par passagers environ		3,300,000

CHRONIQUE LOCALE.

—E V Roger a été examiné hier devant le recorder Genois, sous la prévention d'avoir, le 29 novembre dernier, commis un meurtre sur la personne de T. Champagne, dans le magasin d'encan de J R Carrera. L'accusé était défendu par M. P Soulé. Après avoir entendu quelques témoins, le recorder a renvoyé l'accusé devant la 1re Cour de District.

—Thomas Chrystal qui est maintenant détenu dans la Seconde Municipalité, a été accusé hier devant le recorder de la 1re Municipalité, d'avoir dans la nuit du 2 du courant défoncé la maison de B Clang, dans la rue de la Douane. Cette affaire n'a pas encore été examinée.

Sme Cour de District—Une motion a été faite hier devant cette Cour, par M John R Grymes, au nom des héritiers de John Peele vs T P White. Le défendeur est exécuteur de la succession de John Peele, et a admis en Cour qu'il n'avait jamais un état de Banque. La Cour l'a démis de ses fonctions et lui a ordonné de remettre ses comptes entre les mains de celui qui sera nommé pour lui succéder.

Placide Variétés—Le spectacle de ce soir commencera par le vaudeville intitulé "Shocking Events," et sera suivi du beau ballet "The Judgement of Paris." La soirée se terminera par "The Fire Eater" et un intermède musical.

CHRONIQUE DE LA CAMPAGNE

Nous lisons dans le *Courrier du Tèche*, du 29 novembre:

Samedi dernier la sucrerie de M. Joseph David Babineau, dans cette paroisse, devenait la proie des flammes. On ne peut attribuer cet événement qu'à la malveillance, vu que la roulaison était achevée depuis plusieurs jours et qu'il ne restait plus vestige de feu sur les lieux. Nous avons appris avec peine que la batisse était assurée pour $6,000 et la sucre à $5,5[illegible] boucaut. Les assurances amoindriront la perte mais elles ne la couvriront pas.

Dans la nuit de mardi, 25 courant, une tentative d'incendie a été faite sur la boulangerie de M. Larbeletrier, à St Martinville. Heureusement pour notre village elle n'a pas réussi. Il paraît que les malfaiteurs avaient rempli de foin sec l'intervalle qui se trouve entre la sucrerie et le toit de la boulangerie et y avaient mis le feu. Les flammes consumèrent bientôt plusieurs planches et quelques merrains du toit sans faire d'autres ravages. On ne s'en aperçut que le lendemain et on a peine à concevoir comment le feu allumé dans un lieu si propice ne s'est pas étendu davantage. C'est heureux pour nous; car, si cette boulangerie avait brûlé elle n'aurait pas manqué de propager l'incendie dans toute la partie Sud du village.

—Les roulaisons vont bon train dans notre paroisse. Plusieurs habitants ont déjà exploité toute leur récolte et d'autres ne tarderont pas à le faire.

La récolte de sucre ne sera pas si forte cette année que les années précédentes, mais en revanche la quantité du sucre est infiniment supérieure. Les sucriers, du reste, pour compenser cette diminution, gardent plus de *plant* que jamais, et, si leurs prévisions se réalisent, ils feront l'an prochain des récoltes monstres.

Vente de Linge fait, Chapeaux, Bottes, Souliers Brodequins, &c.

☞ [illegible] l'attention des acheteurs à la vente de 250 lots de linge fait, chemises, &c, et 100 caisses bottes, souliers et brodequins.

Cette vente aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin au magasin d'encan de J B Blache & Co, No. [illegible] rue de Chartres.

Pour les détails—Voir aux avis.

Décédée hier jeudi, 4 décembre, à 10 heures du matin, Mme Vve Michel HALPHEN, âgée de 60 ans. Les amis des familles Devezin, Benit, Cantrelle et Halphe sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Royale, entre Hôpital et Quartier.

Décédé hier matin, à 1 heure, Louis Aimé PIERNET, âgé de 65 ans. Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 9 heures du matin. Son corps est exposé rue St Claude, entre Ste-Anne et Dumaine.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI SOIR, [illegible]

[illegible]

[illegible]
Port de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ARRIVES HIER.

Steamship Philadelphia, Brown, de Chagres via la Havane.

Steamship Winfield Scott, Couillard, de New York.

Navire Medemseh, Boyson, de Bordeaux.

Barque Iowa, [illegible], de Rio Janeiro.

[illegible]

☞ Le navire Medemseh venant de Bordeaux, se compose d'un assortiment de vins [illegible]

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

—MEMORANDA—

New York, 25 novembre—Arrivé, navire Rebecca, Woodside [illegible]

Departs des steamers de l'Ocean Atlantique.
DES ETATS-UNIS.

Niagara, de New York pour Liverpool le 17 Dec.
Pacific, de New York pour Liverpool, le 20 Dec.
Europa, de Boston pour Liverpool, le 24 Dec.
Hermann, de New York pour Brême, le 27 Dec.
America, de New York pour Liverpool, le 31 Dec.

D'EUROPE.

City of Pittsburg, Liverpool pour Philadelphie, 19 Nov.
Niagara, de Liverpool pour New York, le 22 Nov.
Pacific, de Liverpool pour New York, le 26 Nov.
Europa, de Liverpool, pour Boston, le 29 Nov.

QUARTIER GENERAL,
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 5 décembre 1851.
Service Funèbre

Les officiers commandant les différentes Compagnies de la Légion, sont invités d'ordonner un détachement pour cette après midi, à 3 heures, afin de rendre les honneurs funèbres à notre concitoyen Capt. JOSEPH SWILER, vétéran de 1814—15. Tous les officiers de la Légion sont invités à assister aux funérailles.

Rendez-vous à la nouvelle Place d'Armes.
D. AUGUSTIN, Brigadier Général, &c.

ASSOCIATION DES VETERANS DE 1814—15

Les membres de cette société sont invités à se réunir au No. 117, rue d'Orléans, vendredi prochain, à 4 heures P. M., à l'effet de rendre un dernier tribut de respect à la mémoire de leur ancien vice-président JOSEPH SWILER.
Par ordre du président — A. FERNANDEZ,
5 déc — Secrétaire.

☞ Le navire MEDEMSEH, capitaine Boyson venant de Bordeaux, est en déchargement dans la première municipalité. Les marchandises dont les permis n'auront pas été pris dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.
X. LAMBERT,
5 dec — 69 rue des Magasins

☞ Ni le consignataire ni le capitaine du navire MEDEMSEH, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
5 déc

☞ Le navire CLINTON, capitaine Doane, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis l'hôtel de la Monnaie, 1re Municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis dans les cinq jours et de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront envoyées dans les magasins de la Douane à leurs risques et périls.
3déc — LOREILHE & Co,
Encoignure Royale & Douane

AVIS—John B ZOLEZZI informe respectueusement ses amis qu'il a ouvert son Grand Salon dans le Théâtre des Variétés, et qu'il tiendra toujours assortis pour tenir constamment un choix des meilleurs vins et liqueurs. Il espère par ses soins et par la politesse de ses employés, satisfaire les habitués des Variétés. — 3déc—1m

PERDU mardi soir 1er décembre, un jeune chien de Terre Neuve, tigré noir et blanc, poil très crépu, répondant au nom de DICK. La personne qui le ramènera chez M. REDON, 87, rue Bourbon, recevra une récompense libérale. — 3déc—3

EN débarquement et à vendre par le soussigné—40 barriques vin rouge, Montferrand.
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA.
5 déc — 30½, rue Perdido

EN débarquement du navire Medemseh de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 40 barils vinaigre blanc de la marque bien connue Achille Petit.
A. COUTIN & RANSON,
5 déc — 13, rue Bienville

VIN BLANC—100 caisses Haut-Sauterne 1846, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
3 déc — 13 rue Bienville

VIN en caisses—800 caisses différentes marques vin rouge, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
5 déc — 13 rue Bienville

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles vides de 32 onces.
A vendre par A. COUTIN & RANSON,
5 déc — 13 rue Bienville

TRAITES sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par
A & J DENNISTOUN & Co,
21nov — Rue Gravier, No 93

POSTSCRIPT

Par la ligne d'O'Reilly.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE

Marché de New-York.

4 décembre. Le marché au coton est ferme, mais les demandes ont été modérées et les ventes limitées à 800 balles. Le middling Orleans est quoté à 8 7/8. La farine est recherchée le $3 94 à 4 18¾. Le maïs ferme avec des ventes de 8000 boisseaux mélangés à 59, et 11,000 boisseaux maïs jaune à 60 cents.

Rivière de l'Ohio

PITTSBURG, 4 décembre

Il n'y a que 5 pieds 6 pouces d'eau dans le chenal, et la rivière baisse toujours.

CINCINNATI, 4 décembre

La rivière a monté de 8 pouces depuis 24 heures. La farine se vend à des prix bien maintenus, le whiskey 15 ¾ c, les cochons $4 50 à 4 62 les 100 livres.

THOMAS C. PAYAN & CO

Manufacturiers et Marchands en gros et en détail de Linge fait de mode, No 10 rue du Canal, *Touliuge* R[illegible], entre [illegible] et Vieille Levée. Manufacture [illegible] Payan, 311, Broadway, New-York, N. J.

ONT reçu [illegible] grand assortiment de linge fait [illegible] par les steamers Winfield Scott, Union, Georgia et Empire City et recevront à l'avenir par chacun de ces steamers les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à très bas prix [illegible]

[illegible]

MERINOS FRANCAIS
PURE LAINE
CACHEMIR [illegible]
MAISON ROUGE
[illegible] MARCHES
Le plus près de la table aux viandes

[illegible] 50 cents [illegible]

VICTOR
30, RUE ST-CHARLES, 30

A L'HONNEUR d'informer ses anciennes pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Isaac Bell, Lenox, Dispatch et Sainte Marie du Havre un assortiment de marchandises à sa maison, de [illegible]

[illegible]

Linon à Moustiquaire Toile à oreiller, &c
EN débarquement des navires Carthage, [illegible] Wm Jarvis et Saxon
10 caisses linon à moustiquaire
5 do toile à oreiller
10 do étoffes rayées et à carreaux
5 do toile blanche et couleur
5 do toile jaune,
10 do mouchoirs batiste assortis
5 do linge de table
Et une variété de marchandises de saison à vendre par — McDOWELL, MILLS & Co,
5déc — [illegible]

EN débarquement du navire Canton de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
40 barriques vin rouge, Léoville
[illegible] vin blanc Haut Sauterne
15 do do vinaigre de vin blanc
NUMA LACOSTE
5 déc — 147 rue Royale

EN débarquement du navire Reindeer, venant de Bordeaux, à vendre par le soussigné
[illegible]
10 caisses eau de vie de Dantzick.
NUMA LACOSTE,
5 déc — 147 rue Royale

EN débarquement du navire Reindeer, de Bordeaux,
80 barils vin Haut Sauterne,
30 caisses abricots.
A vendre par — D. LANATA
5 déc — No 9 et 10, Jefferson

CHANGE sur Gènes, à vendre par
D LANATA,
9 et 10, rue Jefferson

CHANGE sur Paris, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
[illegible] — 89, rue de la Douane.

FROMAGE POMME DE PIN—115 caisses de 4 chacune, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par — W H BUNNELL,
5déc — 10, Gravier

FROMAGE DARY ANGLAIS—56 caisses en débarquement du Tennessee, à vendre par
W H BUNNELL, 10, Gravier
5déc

CIGARES PRINCIPES—De véritables d'importation directe de Puerto Principe;
SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brun et jaune, à vendre par — J M CABALLERO,
No 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville
5déc

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par les derniers arrivages de la Havane et ajouté au grand assortiment toujours en main, Cabanas et Carbajal, Cabargas, Flor de Cabanos, Figaro, Upmann, etc.
Tout les cigares sont garantis marques véritables des manufactures de la Havane, à vendre par
J M CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

☞ Pour la commodité du public on pourra se procurer le même assortiment de cigares dans les magasins du soussigné, No 35, rue St Charles, entre Commune et Gravier, et No 88, encoignure Royale et Douane.
3 déc — J M CABALLERO.

Pompe d'Orléans No 21.

Le lavage mensuel aura lieu le dimanche matin, 7 décembre à 8 heures.
Soyez ponctuels.
Par ordre, LOUIS C. HUARD,
5déc — Secrétaire

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Samedi, 6 décembre 1851.

LA FAVORITE,

Opéra en quatre actes, de Donizetti

☞ On commencera à [illegible] heures et demie

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE.
CHARLES BASS, régisseur

Vendredi, 5 décembre 1851.

Le spectacle commencera par la pièce comique SHOCKING EVENTS, suivie du ballet du JUGEMENT DE PARIS. M. M[illegible] remplira le rôle de Pâris et Mme. Montplaisir celui de Vénus. Un intermède musical [illegible] le divertissement en un tableau intitulé LA MAJA DE SEVILLE par Mme Montplaisir. Le spectacle sera terminé par la pièce du MANGEUR DE FEU.

Les portes seront ouvertes à [illegible] heures et demie le spectacle commencera à [illegible] heures précises.

Loges et parquets 75 cents, secondes loges 50 cents, galeries 25 cents.

E. Johnson et Co,

ONT établi un atelier [illegible]

[illegible]

Charbons Cannel des Mines de [illegible] ton Virginie

LES soussignés [illegible]

[illegible]

Fashionable Store,
Encoignure St-Charles et Commune

J. DUCOURNAU, de retour de Paris a [illegible] [illegible] par les navires Samson, Louise, New England et Saint-Denis du Havre [illegible] nouveautés [illegible]

[illegible]

ARTICLES POUR PANTALONS

Cassimir noir extra fins, de dolequin, [illegible] des dernières nouveautés.

GILETS.

Cachemir noir brodés, de couleur, de cachemir riches velours épinglés, de peluches [illegible] de fleurs, de rayées; de couleurs assorties, de nuance poncées; satin noir, de blanc broché [illegible] pour soirées; de lamé or et argent, unis, rayés à fleurs, très riche, pour mariée, valencias blanc uni et rayé, cashmir jaune et blanc.

DRAPERIE

Drap noir superfin, de couleur olive, [illegible] anglais, de de amélie, de de vert [illegible] de invisible, de de flamme et prince régent, de de oreilles d'ours, de de bronze olive, de de de dahlia, de de bleu clair, de de foncé; Kerseys noir [illegible] mélangé pour paletots, extra-fin.

DIVERS.

Cravates satin noir, de soie, [illegible] unie et façonnées, de couleurs assorties, les mieux portées, ardoisières épinglées, taillées avec coin, [illegible] de cotillon de, de toile [illegible] de, de blanches et brodées pour mariés, faux-cols en toile, nouvelle coupe, un choix de jolis cannes richement montées, &c, &c.

Les personnes qui m'avaient honoré de leurs ordres pour être exécutés à Paris, sont prévenues qu'ils ont été remplis avec soin, pendant mon séjour en France, et que tout est prêt à leur être délivré.
J DUCOURNAU,
18nov—1m — enc St. Charles et Commune

VETEMENS D'HOMMES POUR L'HIVER.
36, RUE DE CHARTRES.

NOUS avons reçu par les derniers arrivages de France, et par les steamships Union, Winfield Scott, Empire City et Georgia, de New York. Un très grand assortiment d'habillements d'hommes, comprenant toutes les dernières modes d'hiver, que nous offrons en vente à des prix très modérés. — LAGAY & LECANU,
17nov — 36, rue de Chartres

Vêtemens d'hiver pour Enfants et Jeunes Gens.

NOUS avons en magasin un très grand assortiment d'habillements d'enfants de tout âge, reçus par les derniers arrivages de France et du Nord, que nous offrons en vente à des prix très bas.
LAGAY & LECANU.
17nov — 36, rue de Chartres

BEURRE de Goshen—30 barillets, à vendre par
W H BUNNELL,
21 nov — 10, Gravier